

ALLOCATION FINANCIERE SPECIFIQUE DE FORMATION DE L'ARMEE DE L'AIR

Il s'agit d'une aide aux étudiants , s'engageant à incorporer l'armée de l'air après l'obtention de leur diplôme en tant que sous-officier ou officier sous contrat pour une durée de 2 à 3 ans.

Elle concerne les étudiants suivant une formation :

- BTS
- DUT
- licence en LEA langues rares
- LMD
- diplôme d'ingénieur

Dans l'un des domaines suivants :

- cyber-défense
- informatique et télécommunications
- domaine spatial
- langues rares
- aéronautique ou construction aéronautique
- physique nucléaire ou énergie atomique
- infrastructure

Le montant des bourses varie selon le niveau :

- BTS-DUT-LEA : de 3 000 à 4 000 €
- LMD-ingénieur : de 4 000 à 15 000 €

Le dossier se fait au Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) AIR.

<https://devenir-aviateur.fr/larmee-de-lair-et-de-lespace-finance-vos-etudes>

Ministère des armées :

14 rue Saint-Dominique

75007 - Paris

<https://www.defense.gouv.fr/>